

# Nos façades ne sont pas des « Post-it »

**LORRAINE** La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a réalisé un nuancier de façades

► Repeindre sa façade dans des tons « folkloriques » nécessite un permis.

► Afin d'éviter une sur-enchère, un nuancier a été réalisé pour aider les communes, les particuliers et les... peintres.

Rose bonbon, saumon fluo, bleu, vert ou jaune flashy, mauve criard, elles en voient de toutes les couleurs, certaines de nos façades. Un bariolage violent pour les yeux, réalisé souvent sans permis, donc, de façon illégale. Cette mode peu esthétique qui nous vient pour beaucoup du Grand-Duché voisin où les villages se colorent parfois comme un paquet de M&M's, gâche le paysage urbain ou rural, casse l'harmonie de certaines rues. Et comme beaucoup de communes ne réagissent pas contre ces contrevenants, il y a un risque d'effet boule de neige, d'autres propriétaires pensant que tout est permis sans... permis !

En Lorraine, les teintes des maisons traditionnelles construites en pierre du pays et recouvertes d'un enduit ou d'un crépi coloré, vont majoritairement du blanc aux teintes jaune ocre clair, ou au gris et beige. Mais les choses évoluent et il était temps de réagir.

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, basée à Attert, a pour objet de sensibiliser, d'informer les élus et le grand public sur l'aménagement du territoire et l'urbanisation. Parmi ses prérogatives figurent notamment les conseils en matière de colorisation des façades.

A ce propos, elle vient de réaliser un « Nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge », avec la participation de huit communes qui souhaitaient voir plus clair, en tout cas, qui avaient envie de conseiller et de guider leurs concitoyens en toute connaissance de cause. Ce nuancier concerne donc les citoyens, les entreprises de peinture, les services communaux, provinciaux et régionaux concernés. Il n'a pas force de loi, mais est un précieux outil de référence pour guider.



« Prolonger la tradition des enduits colorés, c'est valoriser les caractéristiques identitaires de la Lorraine belge, préserver les paysages et valoriser l'espace-rue comme le patrimoine. Privilégier des teintes géologiquement plausibles, c'est garantir une harmonie d'ensemble entre le passé et l'avenir », note Danièle Antoine, directrice de la maison de l'urbanisme.

Jusqu'à présent, les communes avaient des palettes de couleurs plus ou moins inégales dans la qualité de reproduction. Cet outil vient donc combler un vide.

« Les teintes sont liées à un territoire et à la géologie, explique Cécile Francescangeli. Historiquement, les enduits ont été appliqués pour protéger des façades en pierre, des blocs qui n'avaient pas été taillés pour rester nus. Les enduits prenaient des couleurs liées à la géologie des lieux. La protection la plus simple était le badigeon à la chaux, de couleur blanche. Parfois, il y avait des pigments colorés et même des façades en cimorné, une technique d'incrustation avec des morceaux de verre concassé. »

Alors, la Maison de l'urbanisme apporte cinq conseils de base pour une utilisation optimale du nuancier. Un, il faut se renseigner auprès de sa commune. Deux, éviter les teintes artificielles aux intensités qui compromettent l'harmonie d'ensemble du bâti. Trois, tenir compte de l'environnement dans



Deux exemples marquants de rues en Gaume : l'harmonie et l'homogénéité d'un côté, le kitsch de l'autre... © J.-L. B. ET DR.

lequel la façade s'inscrit, en jouant sur les tonalités « Lorraine garantie » et les tonalités au cas par cas. Un responsable d'une commune rappelait ainsi que son collègue n'était de prime abord pas favorable à une demande spécifique d'un propriétaire, mais qu'in fine, ladite couleur, imbuvable seule, s'était bien

mariée avec l'environnement des maisons attenantes...

Quatrième conseil, il faut choisir des teintes harmonieuses entre elles, pour un juste équilibre entre façades, soubassement, persiennes et encadrements de fenêtre. Et enfin, il est par contre utile de personnaliser adéquatement les détails archi-

tecturaux. ■

**JEAN-LUC BODEUX**

Info : Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne : 063-22.98.16 et [www.murla.be](http://www.murla.be)  
Le nuancier a été réalisé grâce au financement de la Province de Luxembourg, et l'aide des communes d'Arlon, Chiny, Florenville, Meix, Messancy, Musson, St-Léger et Virton.

## COMMENTAIRE

JEAN-LUC BODEUX



**LES COMMUNES ONT DÉSORMAIS UNE RÉFÉRENCE !**

Une maison flashy, est-ce une faute de mauvais goût ou une envie légitime de la part de certains propriétaires de donner de la gaieté à leur espace de vie ? Faut-il tout légiférer et refuser systématiquement de sortir de la grisaille ? Il faut en tout cas reconnaître que l'harmonie de certaines rues de villages lorrains a pris une solide baffe dans le portillon ces dernières années, car certains citoyens se sont tout permis. Jusqu'à la surenchère. Quand on voit cette maison rose à l'entrée d'Arlon, des encadrements aux persiennes, ou ces trois maisons sises au cœur du village d'Etthe, on se croirait dans un décor de livre d'enfants ou à Disneyland. Peu de communes réagissent quand le mal est fait. Pas assez fort en tout cas pour mettre le « halte-là ». L'important est d'abord de sensibiliser et de conseiller. Et de rappeler qu'il faut obligatoirement un permis. Et si la prévention est alors inutile pour une frange de la population, la répression fera prendre conscience de façon beaucoup plus réaliste... Mais les élus du peuple savent que ce n'est pas agréable ni très électoral de demander aux contrevenants de revoir leur copie. Pourtant, les demandes de permis de bâtir « coïncent » parfois pour beaucoup moins que cela, pour des détails. La couleur d'une façade, c'est un fameux coup de poing dans la figure d'une maison et... dans l'œil des voisins. Car ce sont surtout eux qui sont les dindons permanents de la farce. Dans la commune d'Attert, une entité qui vit pourtant au rythme du « Règlement général sur les bâtisses en site rural », des habitants ulcérés ont voici un an attaqué leurs voisins un peu trop fanas des couleurs vives. Le tribunal leur a donné raison et a demandé aux contrevenants qu'ils en reviennent à des couleurs plus harmonieuses avec l'environnement immédiat. Il est dommage de devoir en arriver là. Aux élus de prendre désormais leurs responsabilités !